

CULTURE**Association Quai des Voix**

Convention d'aide à projet

EXPOSE DES MOTIFS

L'association Quai des Voix a pour objet l'animation d'un lieu de formation, de transmission et de création spécialisée dans les traditions vocales et les technologies nouvelles.

Par là-même, elle participe pleinement à la vie culturelle de la Ville, notamment par :

- la diversité de ses activités de diffusion musicale (pays d'origine, styles, musiciens, instruments ...),
- la fréquentation de ses spectacles par des publics divers,
- son insertion dans le tissu associatif,
- son orientation sociale (actions d'insertion, ateliers...).

Aussi, la Ville souhaite soutenir la réalisation du projet « Moi, Sogolon femme buffle » qui va être mené par cette association dans le courant du 4^{ème} trimestre 2009 auprès de la population d'Ivry, au moyen de l'attribution d'une subvention. Le montant prévu de cette subvention est de 3 000 €.

Le montant et les modalités d'octroi de la subvention ainsi que les obligations de l'association sont consignées dans la convention d'aide à projet ci-annexée.

L'association s'engage notamment à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution du programme, à communiquer à la Ville un bilan annuel et à se soumettre à l'évaluation de la réalisation des objectifs ainsi fixés.

La convention est conclue pour la durée de la manifestation, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009.

Je vous propose donc d'approuver la convention d'aide à projet à passer avec l'association et d'autoriser le Maire à la signer.

La dépense en résultant est prévue au budget communal 2009, chapitre 65, dans le cadre des aides à projets aux associations culturelles.

P.J. : convention.

CULTURE

Association Quai des Voix

Convention d'aide à projet

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville, dans le cadre des orientations du programme municipal,

considérant que par ses actions d'animation d'un lieu de formation, de transmission et création spécialisée dans les traditions vocales et les technologies nouvelles, l'association Quai des Voix participe pleinement à la vie culturelle de la Ville,

considérant que l'initiative « Moi, Sogolon femme buffle » entre dans le cadre des aides à projets aux associations culturelles,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'aide à projet à passer avec l'association Quai des Voix pour la création de la manifestation « Moi, Sogolon femme buffle » qui se déroulera dans le courant du 4^{ème} trimestre 2009 et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : PRECISE que la Ville versera à l'association Quai des Voix une subvention de 3 000 € afin de soutenir le projet susvisé.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal 2009.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2009